



SZ/SS

IVRY
S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

AVENUE GEORGES GOSNAT (R.D.154)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une récupération d'un local commercial, le Service Maintenance Prévention du Patrimoine Bâti – Direction des Bâtiments Communaux de la Ville d'Ivry-sur-Seine, demande l'installation d'une benne,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Georges Gosnat au droit des n°95/97** à compter du **5 juin 2024 à 9 heures** jusqu'au **7 juin 2024 à 18 heures** :

- **Neutralisation de quatre places de stationnement côté impair en aval de la place réservée au transport de fond**, afin de permettre l'installation d'une benne.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Prévention du Patrimoine Bâti – Direction des Bâtiments Communaux de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Responsable du S^{cc} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service Maintenance Prévention du Patrimoine Bâti – Direction des Bâtiments Communaux de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 29 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 30 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon